



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2025

- DECISION D'ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN AUX THIEDORS

2025-09-29-20

- DESIGNATION DU SIGNATAIRE DE L'ACTE ADMINISTRATIF DE CESSION DE TERRAIN

2025-09-29-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 08 L'an deux mil vingt- cinq , le **22 septembre** à **18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le 17 septembre
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.
Sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents : 08 **PRÉSENTS** : **JOUANIN André**, **BLASCO Manuel**, **DURREAU Cécile**, **BERTHIN Ghislain**, **FROMNTEAU Cédric**, **FORATIER Pascale** , **MELOT Marie-Claude**, **CHOLLET Aurélien**

Nombre votants : 08 Secrétaire de séance : **FORATIER PASCALE**

Publication :
Forme électronique
www.acheres18.fr

Date de mise en ligne
29/09/2025

Objet : DECISION D'ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN AUX THIEDORS

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 10 avril 2025 portant approbation de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural et désignant un commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté municipal n°2025-05 en date du 12 mai 2025 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 juin 2025 au 24 juin 2025 inclus ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural parcelle A n° 581 dit « des Thiédors » situé à **ACHÈRES (18)** entre le chemin du Bistouris qui rejoint la VC 7 a cessé d'être affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser comme voie de passage

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'aliénation du chemin rural parcelle A n° 581 dit « des Thiédors » situé à ACHÈRES (18) d'une surface de 138 m2 au prix de 3.50 € m2 auxquels s'ajoutent les frais liés à la cession soit :
 - Surface du chemin : $138 \text{ m}^2 * 3.50 \text{ €} = 483.00 \text{ €}$
 - Frais géomètre : $1\,056.00 \text{ € TTC} : 2 = 528.00 \text{ €}$
 - Frais commissaire enquêteur = 526.50 €
 - Timbres fiscaux = 50.00 €

TOTAL = **1 587.50 €**
- De demander à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural susvisé pour un montant de **1 587.50 € TTC**
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'authentification de l'acte d'aliénation
- De solliciter l'avis du Service des domaines
- D'imputer les dépenses et les recettes au budget de la commune

Copie certifiée conforme,
Achères, le 25/09/2025

La Secrétaire de séance,
FORATIER Pascale



Le Maire,
JOUANIN André



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le **22 septembre** à **18 heures trente**
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 17 septembre
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 08

PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN
Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude
CHOLLET Aurélien

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : FORATIER PASCALE

Publication :

Forme électronique

www.acheres18.fr

Date de mise en ligne

29/09/2025

Objet : DESIGNATION DU SIGNATAIRE DE L'ACTE ADMINISTRATIF DE CESSION DE TERRAIN

Considérant que le maire doit procéder à l'authentification de l'acte, il convient de désigner un adjoint au maire pour signer l'acte administratif de vente.

Le conseil municipal décide de désigner : Manuel BLASCO pour signer l'acte administratif.

Copie certifiée conforme,
Achères, le 25/09/2025

La Secrétaire de séance,
FORATIER Pascale



Le Maire
JOUANIN André



